

PRÉFET DE LA MEUSE

Préfecture de la Meuse
Secrétariat Général
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales

Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations
Service santé protection animales
et environnement

SCEA de la WARINAUX
Elevage IED n° S3IC : 055.00458
Ferme de Woécourt
55230 NOUILLONPONT

La Préfète de la Meuse,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

DDCSPP de la Meuse Courrier arrivé le		
22 AOÛT 2018 <i>M</i>		
	Pou. information	Pou. attribution
DIRECTEUR		
DIRECTEUR ADJ.		
SPAE		<i>e</i>
SSA-CCRF		
IPE		
JS		
DDVA		
DDFE		
SG		

VU la décision (UE) 2017/302 de la Commission du 15 février 2017 établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD), au titre de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil pour l'élevage intensif de volailles ou de porcs,

VU le code de l'environnement et notamment le livre V, titre 1^{er}, Section 8 « IED », article R.515-58,

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Mme Muriel Nguyen, préfète de la Meuse,

VU l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs soumis à déclaration au titre du livre V du code de l'environnement, et notamment celles figurant au chapitre VIII « Installations classées au titre de la rubrique 3660 »,

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-1364 du 12 juin 2018 accordant délégation de signature à Mme Corinne SIMON, secrétaire générale de la préfecture de la Meuse,

VU l'arrêté préfectoral n°3801 du 19 avril 1993 autorisant la SCEA de la WARINAUX à NOUILLONPONT à exploiter un élevage de porcs, soumis au régime d'autorisation, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, rubriques 2012 et 3660-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49
[site internet : www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) courriel : pref-courrier@meuse.gouv.fr

VU le dossier de réexamen, télédéclaré le 19 avril 2018 et complété le 11 juillet 2018, par lequel la SCEA de la WARINAUX, n°S3IC 055.00458, définit le niveau de conformité de son élevage IED par rapport aux conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD),

VU l'instruction technique du dossier finalisée le 19 juillet 2018,

CONSIDÉRANT que le dossier de réexamen télétransmis est complet et conforme,

PREND ACTE

des engagements que la SCEA de la WARINAUX à NOUILLONPONT a pris dans le dossier de réexamen de son élevage, relevant de la directive IED, qui pourront être opposés à ladite société par la suite, lors des contrôles réalisés par l'inspection des installations classées.

Bar-le-Duc, le 14 août 2018
La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,


Corinne SIMON

DESTINATAIRES

- SCEA de la WARINAUX – ferme de Woécourt – 55230 NOUILLONPONT
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
- l'inspecteur de l'environnement de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations - service santé, protection animales et environnement -